

BTV Namur / Luxembourg
Avenue du Sainfoin 25
5590 CINEY
083 21 35 27
083 21 45 17
btv.namur@btvcontrol.be

CINEY, 08/02/23

N/Ref. :
V/Réf. :
Tél. :
Rapport N°

RAPPORT DU CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET A TRES BASSE TENSION

- Contrôle de conformité avant la mise en usage
 Visite de contrôle : annuel
 Premier contrôle (livre III du code du bien-être au travail)

Date du contrôle : 26/01/2023
 Lieu du contrôle : CHATEAU BEL AIR RUE TRICOINTE 30
 5530 YVOIR
 Utilisateur de l'installation : idem
 Personnes présentes : Responsable
 Installateur : existante
 Le contrôle suivant doit avoir lieu avant le : 06/10/2023

1. DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES

- Partie d'installation contrôlée : Tout
1. Schéma de liaison à la terre : TT
 2. Type de prise de terre : piquets
 3. Tension de service : 3 x 380V + N
 4. Raccordement sur cabine HT : non
 5. Description des circuits : voir annexe :
 6. Schéma de circuits : présent
 7. Plan de position : présent
 8. Plan de position des prises de terre : traité dans l'analyse des risques
 9. Influences externes : présent
 10. Liste des voies d'évacuation / des espaces difficiles à évacuer : présent sur place
 11. Installations de sécurité : incendie
 12. Installations critiques : pas d'application
 13. Dossier de zonage : pas d'application
 14. Analyse de risque : présent
 15. Tableau avec appareils (Ex-Atex) : pas d'application
 16. Réf. rapport du contrôle de conformité : infraction
 17. Localisation des canalisations souterraines : pas d'application
 18. Autres documents : -

RE06_02-08_01-15+ 09-21



115-INSP

2. CONTROLE

Contrôle sur base des prescriptions susmentionnées :

- A. AR 08/09/2019, Livre 1, Chapitre 6.4
- B. AR 08/09/2019, Livre 1, Chapitre 6.5
- C. Dérogations AR 08/09/2019, Livre 1, Partie 8
- D. Annexe III.2-1 du livre III du code du bien-être au travail
- E. Prescriptions particulières de :
Hors de l'accréditation Belac :
- F. Prescriptions particulières des assureurs incendie UPEA 01/04/86
 Assuralia / Regelek
- G. Prescriptions particulières de

3. RESULTATS DES MESURES

1. Résistance de dispersion de la prise de terre : 20,4 Ohms
2. Niveau d'isolement général : 0,4 MOhms
Niveau d'isolement par circuit : voir tableaux en annexe

4. INFRACTIONS ET REMARQUES

4.1. Infractions

Absence du rapport de conformité

4.2. Remarques

- Ch 21 : prise plus alimentée
- Ch 8 : prise sans broche de terre (traitée dans l'analyse des risques)
- Le sectionneur de terre se trouve à l'extérieur du bâtiment.
- Mesure d'isolement réalisé en 2018.

5. CONCLUSION

- A. L'installation électrique est conforme aux prescriptions nommées ci-dessus.
- B. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions nommées ci-dessus. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
- C. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions nommées ci-dessus.

6. CERTIFICAT POUR L'ASSURANCE INCENDIE

Le certificat n'est pas nécessaire.

7. COMMUNICATIONS

1. Signification des remarques: concerne les défauts qui n'exercent pas d'influence sur la conclusion. Ce sont des commentaires qui ne relèvent pas du contrôle, mais qui peuvent menacer la sécurité ou des données de l'organisation.
2. Photocopies: le rapport ne peut être multiplié qu'en entier.
3. Nous attirons votre attention sur les Arrêtés Royaux du 12 août 1993 et du 4 mai 1999 concernant les prescriptions de sécurité pour les équipements de travail existants (machines, appareils, outils, installations) – il n'est pas tenu compte de ces prescriptions dans le présent examen.
4. Infractions selon livre III du code du bien-être au travail:

Les installations électriques sur les lieux de travail d'avant le 01/01/1983 (01/10/1981) doivent être contrôlées comme prévu par livre III du code. Lors d'un contrôle selon l'annexe III.2-1 du code les risques sont notés dans la rubrique infractions. Comme base de l'identification des risques les notions actuelles sont utilisées, en d'autres mots, l'AR du 08/09/2019. Le risque est que lors du contrôle périodique suivant des nouvelles infractions peuvent surgir. Ceci est dû à une modification de la législation. Donner suite aux infractions selon annexe III.2-1 du code peut se faire de 2 manières: mettre l'installation en conformité selon l'AR du 08/09/2019 Livre 1 / faire une analyse de risque, proposer des mesures de prévention, les implémenter et les suivre. De cette analyse de risque doit ressortir que les risques résiduels sont acceptables. Dans tous les cas il y a obligation de rédiger une analyse de risque (AR 27/03/1998 / code).

5. Sauf indication contraire ci-dessus, selon les informations obtenues, il n'y a pas d'installations de sécurité, pas d'installations critiques et pas de zones présentant un risque d'explosion.

L'agent-visiteur,

Pour le Directeur,
Dirigeant de secteur



110

Tabl.	Dénomination	Section câble (mm ²)	Fusibles placées (A)	Protection magn. thermique (réglage) (A)	Isolation (MΩ)	Infraction n°. voir section 4
	TGBT (Cave)					
	Protection compagnie 40A					
	Diff Général					
	80A 300mA	16 ²				
1	Prise	2,5		2x15A 3KA		
2	Prise	2,5		2x15A 3KA		
3	Caves	4		4x16A 3KA		
4	PC Congélateur	2,5		2x10A 3KA		
5	Secours	2,5		2x10A 3KA		
6	Chauffe plats	2,5		2x15A 3KA		
7	WC + cave	2,5		2x15A 3KA		
8	Chambre	2,5		2x15A 3KA		
9	Incendie	2,5		2x15A 3KA		
10	Res.	-		2x15A 3KA		
11	Eclairage	2,5		2x15A 3KA		
12	Chambre 1,2,3	2,5		2x15A 3KA	I. Moy 0,38 MΩ	
13	Machine à café	2,5		2x15A 3KA		
14	Eclairage	2,5		2x15A 3KA		
16	Prises	4 x 4		4x20A C/3KA		
17	Monte plats (plus de câble)	2,5		4x25A C/3KA		
18	Différentiel 40A-30mA			4x25A C/3KA		

RE06_02-08_01-15+ 09-21



Tabl.	Dénomination	Section câble (mm ²)	Fusibles placées (A)	Protection magn. thermique (réglage) (A)	Isolation (MΩ)	Infraction n°. voir section 4
20	1er et 2ème étages	2,5		4x20A C/6KA		
21	Res.	4x2,5		4x16A C/3KA		
22	PC triphasé	2,5		4x15A /6KA		
23	Ascenseur	6		4x32A /6KA		
24	Divisionnaire	2,5		4x20A C/3KA		
26	Téléphone	2,5		2x6A C/3KA		
27	Sèche linge	4		4x16A /3KA		
28	Appels	2,5		2x20A C/3KA		
Z	Incendie			C2x20A 300mA 3KA		
	<i>Coffret cave (cave matériel)</i>					
	Protection amont 16A circuit 3 TGBT					
	Int. Général			32A		
1	PC + Eclairage	2,5		2x16A C/3KA		
2	PC + Eclairage	2,5		2x16A C/3KA	I. Moy 50MΩ	
3	Chaudier	2,5		3x16A C/3KA		
	<i>Coffret rez-de-chaussée (hall)</i>					
	Int. Général 2x32 A diff 40A-30mA					

Tabl.	Dénomination	Section câble (mm ²)	Fusibles placées (A)	Protection magn. thermique (réglage) (A)	Isolation (MΩ)	Infraction n°. voir section 4
2	Circuit II	2,5		2x16A C/3KA		
3	Circuit II	2,5		2x16A C/3KA	I. Moy 4	
4	Eclairage	2,5		2x16A C/3KA		
	<i>Coffret 1er étage</i>					
	Int. Général 4x32 A					
1	2 ^{ème} étage	6		3x25A /6KA		
2	Chambre	2,5		2x16A C/3KA	Δ 30mA- 25A	
3	WC	2,5		2x16A /6KA	I.Moy 4,4 MΩ	
4	Chambre	2,5		2x16A /6KA		
5	Hall	2,5		2x10A /6KA		
6	SDB	2,5		2x16A C/3KA		
7	SDB	16A-0,01A diff		Différen- tiel		
	<i>Coffret 2ème étage</i>					
	Int général 4x32A				20 MΩ	
	WC	2,5		2x16A/6 KA	Δ 30mA- 25A	
	Chambre	2,5		2x16A/6 KA		
	Chambre	2,5		2x16A/6 KA	I. Moy 5,2 MΩ	
	Hall	2,5		2x10A/6 KA		

Tabl.	Dénomination	Section câble (mm ²)	Fusibles placées (A)	Protection magn. thermique (réglage) (A)	Isolation (MΩ)	Infraction n°. voir section 4
	Eclairage ext	2,5		C2x16A/ 3KA		
	<i>Coffret cave (buanderie)</i>					
	Arrivée TGBT			4 x 20A		
	Int. diff.	2,5	40A-30mA			
	Lessiveuse	2,5	4x20A C/6KA			
	Sèche-linge	2,5	4x20A C/6KA		I. Moy 4 MΩ	
	Prise	2,5	2x16A C/6KA			
	TD6					
	Sous int. gén.	4x6	40A			
	1 diff	4x10	40A 30mA			
	2 circuits IV	4x2,5	4x20A			
	2 circuits IV	4x2,5	4x16A			
	2 circuits II	2x2,5	2x20A			

